



PAR COURRIEL

Québec, le 22 avril 2026

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/25-25-1055

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande faite en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »), visant à obtenir le ou les documents suivants :

- 1) Les engagements financiers du Ministère dépassant 10 000 \$ pour les années 2020 à 2025 (incl. le fournisseur, le montant et l'année de dépense). Plus spécifiquement, les engagements des sous-secteurs suivants:
 - a) Formation du personnel
 - b) Approvisionnement en fourniture de bureau et meubles
 - c) Services contractuels reçus en infonuagique et informatique
 - d) Frais de gestion de bases de données et infrastructures numériques
- 2) Les commandes effectuées auprès d'Amazon et d'AWS (sa filiale technologique) entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2025.

Tout d'abord, il y a lieu de préciser que l'article 1 de la Loi accorde un droit d'accès aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions. Celui-ci permet donc d'obtenir des documents et non des réponses à des questions spécifiques. Vous trouverez ci-joint une reproduction de ce dernier.

En réponse au premier point de votre demande, des documents fournis en réponse à une demande d'accès portant sur les engagements financiers ont été ou seront diffusés sur le site du Ministère, à savoir la demande 25-959. Les achats ne sont toutefois pas ventilés par sous-secteurs. Suivant l'article 13 de la Loi, nous vous invitons à les consulter à l'adresse suivante :

[Réponses aux demandes d'accès à l'information Ministère de l'Enseignement supérieur | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/quebec/fr/ressources/faq/faq-reponses-aux-demandes-d-access-a-l-information)

... 2

En complément, sachez que le Ministère publie mensuellement ses engagements financiers de plus de 25 000\$, ainsi que les contrats de formations (par trimestre) aux liens suivants :

[Contrats et engagements financiers du ministère de l'Enseignement supérieur | Gouvernement du Québec](#)

[Frais et dépenses 2025-2026 du ministère de l'Enseignement supérieur | Gouvernement du Québec](#)

Le Ministère ne possède pas de document pouvant répondre aux points 1-b) et 1-d), car aucune dépense de plus de 10 000\$ n'a été effectuée pour ces sous-secteurs.

Pour répondre au point 1-c), vous trouverez ci-joint un document détaillant les engagements financiers entre 10 000 et 25 000\$ pour des services contractuels reçus en infonuagique et informatique.

Enfin, vous trouverez ci-annexé un document pouvant répondre au deuxième point de votre demande. Notez qu'il n'y a eu aucun achat avec la compagnie AWS.

Une décision distincte vous a été ou vous sera transmise par le ministère de l'Éducation en réponse à la demande identifiée au numéro 25-1054.

Nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/SD/mc

p. j. 4

U. adm.:<Tous>	Programme:<Tous>	Année financière: 2021 - 2025	Période: 2021-04-01 à 2025-12-31
----------------	------------------	-------------------------------	----------------------------------

Fournisseur	Desc élément d'acquisition	Montant total du BC	Date engagement
CEGEP Marie-Victorin	Création d'un guide virtuel à l'intention des nouveaux conseillers en reconnaissance des acquis et des compétences	13 980,00 \$	9 mai 2021
Collecto Services regroupés en éducation	Élaboration de solutions Power BI	19 755,00 \$	4 août 2022
Collecto Services regroupés en éducation	Élaboration de solutions Power BI	24 165,00 \$	2 mars 2023
Solutions Notarius inc.	Signature numérique de 12 000 attestations de délivrance de DEC émises par le MES en format PDF à l'aide de la solution Certifio	16 000,00 \$	30 avril 2024
Iron Mountain Canada Operations ULC	Entreposage de données informatiques (juillet 2024 à juin 2025)	11 173,75 \$	3 juillet 2024
STI Maintenance inc.	Renouvellement les points IBM Maximo MAS.	21 133,94 \$	29 août 2024
Syntell inc.	Finaliser les travaux de migration du système S3IGRH	12 375,00 \$	4 octobre 2024
Softchoice LP	Licences Microsoft - bureautique avril 2025-mars 2026	12 782,76 \$	1 avril 2025

U. adm:<Tous>	Programme:<Tous>	Année financière: 2021 - 2025	Période: 2021-04-01 à 2025-12-31
---------------	------------------	-------------------------------	----------------------------------

Fournisseur	Description	Montant	Date
Amazon Mktp CA	Papeterie pour les Prix de la ministre - 04 O1 0111901347 04 O1 AMZN Mktp CA RA6AP6HY1 WWW AMAZON CAON	61,38 \$	5 mai 2024

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I DROIT D'ACCÈS

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

1982, c. 30, a. 1.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).